

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 :

Le tournoi est autorisé sous le numéro : à venir

(La demande d'autorisation de tournoi a été faite le 03/01/2018)

Article 2 :

Le tournoi se déroulera le samedi 02 et dimanche 03 juin 2018 selon les règles de la FFBad et du règlement ci-après. Ils feront référence en cas de protestation auprès du juge- arbitre

Vincent COEURDASSIER ou de ses adjoints.

Article 3 :

Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence compétition. Il doit aussi connaître la procédure de gestion des forfaits (règlement disponible à la table de marque)

Article 4 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. La sélection se fera sur la date de réception des inscriptions sous réserve du paiement des droits d'engagements.

Article 5 :

Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Article 6 :

La compétition est ouverte aux joueuses et joueurs de catégorie :

- Sénior et catégories jeunes leurs permettant de jouer en senior sauf poussin et benjamin, en séries : N1 (3000 points maximum), N2 , N3, R4/5 R6/D7, D8/D9, P en simple homme, simple dame, double hommes, double dames et double mixtes.

- Jeune : poussin, benjamin, minime, cadet en simple homme et simple dame

Article 7 :

Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple double et mixte dans la limite de deux tableaux par personne sauf pour les dames N1/N2 qui ont la possibilité de faire 3 tableaux (ce 3ème tableau sera offert). Le mode de qualification se fera en poule autant que possible pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

Rappel : Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement d'un joueur, une participation à trois tableaux dans les autres séries et ce pour le bon déroulement de la compétition.

Article 8 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs séries dans la série supérieure.

Article 9 :

Pour la confection des tableaux, ainsi que le tirage au sort et le placement des têtes de séries, l'organisateur tiendra compte du classement et du CPPH disponibles le jeudi précédent la semaine du tirage au sort.

Au cas où le classement du joueur ait changé depuis son inscription, l'organisateur procédera de la sorte :

CAS 1 / le joueur a un classement inférieur : il reste dans la série inscrite

CAS/2 le joueur a un classement supérieur : il est inscrit dans la série supérieure (avec son partenaire)

Il ne sera pas tenu compte des changements de classements après la date du tirage au sort.

Article 10 :

La date limite d'inscription est le 24 mai 2018. Une inscription est considérée complète lorsque le formulaire d'inscription est correctement renseigné et accompagné de son règlement. Les inscriptions sont enregistrées lorsqu'elles sont complètes, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Le nombre d'inscrits est limité à 250 joueurs.

Article 11 :

Le montant des droits d'engagement est de 13€ pour 1 tableau et de 18€ pour 2 tableaux, jeunes : 13€

Article 12 :

Les inscriptions par mail seront prises en compte seulement après réception du paiement. Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre du Badminton Club Etupes et devront être adressés à **Richard NGUYEN-2 rue Georges Conrad d'Andlau , 68270 WITTENHEIM.**

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement si les joueurs ont confirmé par écrit leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Toute modification ou annulation devra être faite par écrit.

Article 13 :

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort fixée au **26 mai 2018**. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue de Bourgogne Franche Comté, 4 impasse Jean Perrin, 21300 Chenôve , par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 14 :

Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur dans le formulaire d'inscription transmis au BCE, sur une tierce personne.

Article 15 :

Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition

Article 16 :

Les joueurs disposent de **5 minutes entre l'appel de leur nom et le début de leur match.**

Article 17 :

Les volants seront testés dès l'arrivée des participants sur le terrain, volant officiel : **FORZA 6000**

Article 19

Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est considéré comme let au service et faute en jeu. Un volant touchant un filin de panier de basket ou le filin traversant la salle est compté let à tout moment.

Article 20

En dehors des finales, les matches sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire du juge-arbitre). Cependant tout joueur pourra faire appel à l'un des Juges arbitres pour demander un arbitre. Le Juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il le juge nécessaire et si un arbitre est disponible.

Article 21

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour la finale). Un joueur n'est pas autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts prévus par les règles.

Article 22

L'organisateur ou la municipalité ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation dans l'enceinte des gymnases.

Toute participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.